

Lyon, le 11 octobre 2021

### **Communiqué de presse**

## **L'Engagement de l'Etat pour les Cités éducatives doit rester plein et entier**

Suite à la publication du rapport de la *Mission d'appui et d'accompagnement des cités éducatives*, l'Association des maires Ville & Banlieue de France tient à faire part de sa plus vive inquiétude suite à certaines de ses préconisations en particulier sur le financement des cités éducatives au-delà de 2022.

Les auteurs de ce rapport plaident en effet pour un cofinancement partagé à 50% entre les ministères et les collectivités. Cette proposition traduit a minima une méconnaissance ou, pire, un mépris, des réalités financières et budgétaires des communes ayant des Quartiers en Politique de la Ville sur leurs territoires, qui sont pour la plupart des « *villes pauvres de pauvres* ».

Elles investissent pourtant énormément de ressources financières, matérielles et logistiques dans l'éducation et l'insertion des 0 à 25 ans. En outre, elles répondent aux besoins découlant des propres choix de l'Éducation nationale pour l'*éducation prioritaire*, supportant des surcoûts significatifs, à l'instar des charges supplémentaires qu'elles doivent assumer pour le dédoublement des effectifs des petites classes de l'école primaire.

La cité éducative était une des principales recommandations du rapport Borloo, «Vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale». Au moment où nous entrons dans le 4<sup>ème</sup> anniversaire de l'appel de Grigny, qui a participé à l'élaboration de ce nouveau dispositif, cette préconisation d'un effacement partiel de l'Etat n'est pas acceptable.

**Ville & Banlieue réclame donc en cohérence avec ses partenaires de l'Appel de Grigny du 16 octobre 2017» et de «l'Appel du 14 novembre 2020» :**

- **la garantie du maintien du mode actuel de financement des cités éducatives, l'État en assurant la couverture intégrale, les collectivités valorisant en contrepartie leurs apports en ressources humaines, matérielles, logistiques et de subventions aux acteurs associatifs**
- **la généralisation et la pérennisation dès 2022 du dispositif à toutes les communes ou intercommunalités volontaires parmi les 859 abritant des QPV**

Contact : Frédéric Rey, chargé des relations media : 06 20 58 48 79